

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 24 (1879)  
**Heft:** 10

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 10.

Lausanne, le 11 Juin 1879.

XXIV<sup>e</sup> Année

SOMMAIRE. — Le rassemblement de troupes de la II<sup>e</sup> division et de la V<sup>e</sup> brigade d'infanterie entre Fribourg et Berne, du 15 au 20 septembre 1878 (*Fin*), p. 209. — Bibliographie : *Service des munitions*, par M. le major Techtermann, p. 208. — Circulaires et pièces officielles, p. 220. — Nouvelles et chronique, p. 222.

ARMES SPÉCIALES. — Nouveau matériel de l'artillerie de campagne suisse, p. 224. — Guerre des Zoulous, p. 228. — Sur les travaux de topographie en Allemagne, p. 233. — Revue de la presse militaire étrangère, p. 236. — Nouvelles et chronique, p. 240.

## Le rassemblement de troupes de la II<sup>e</sup> division et de la V<sup>e</sup> brigade d'infanterie entre Fribourg et Berne, du 15 au 20 septembre 1878 (*Fin.*)

Nous avons donné dans nos nos précédents (voir nos nos 4-9) la traduction d'articles de la rédaction ordinaire (soit J. v. S.) de la *Schw.-Milit.-Z.*, en relevant, ça et là, des passages ou assertions qui nous ont paru contestables. Aujourd'hui nous compléterons la série des renseignements sur cette réunion de troupes en publiant, aussi avec les annotations nécessaires, la traduction d'un exposé que M. le colonel Meyer, commandant de la III<sup>e</sup> division, a cru devoir faire sur le même sujet à la Société des officiers de la ville de Berne<sup>1</sup>; exposé dans lequel nous regrettons de constater la même partialité contre la II<sup>e</sup> division que dans les articles antérieurs du même journal:

Messieurs,

Votre Comité m'a chargé d'engager ce soir, par quelques mots une discussion générale sur les manœuvres de campagne de la II<sup>e</sup> division et de la V<sup>e</sup> brigade d'infanterie. Je vous prie de ne point attendre de moi un exposé complet : d'un côté l'heure est déjà avancée, et d'un autre côté, dans ce moment, je ne suis pas en position de vous parler d'une manière plus étendue que cela n'aura lieu, par le motif que je n'ai point encore reçu les rapports d'école de la V<sup>e</sup> brigade dont je suis l'inspecteur. Tant que je n'ai pas déposé mon rapport officiel, je ne puis parler que de ce que j'ai vu, tout en me réservant, vu mes fonctions d'inspecteur, de modifier plus tard mon appréciation, suivant les circonstances. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'une discussion générale sur ces dernières manœuvres ne sera point inutile et qu'elle offrira de l'intérêt pour chacun.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Conférence donnée à la Société des officiers de la ville de Berne, le 1<sup>er</sup> novembre 1878, par M. le colonel divisionnaire Meyer. Traduit de la *Schw. Milit. Zeitung*.

<sup>2</sup> N'ayant pas appris que M. l'inspecteur Meyer ait rectifié dans la presse les appréciations qu'il y avait produites comme *conférencier*, c'est d'après leur texte ci-dessus qu'à notre tour nous prendrons la liberté de les apprécier. Et en premier lieu nous demanderons si l'honorable colonel, en